



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 19 mars 2024, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Geneviève Héon
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Bélaïcha	Jacques Lemire
Reine Bombo-Allara	Carl Lévesque
Alvaro Cueto	Affine Lwalalika
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240319-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-240319-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Affine Lwalalika, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-240319-2.8 intitulé *Mandat d'un membre du conseil ayant fait défaut d'assister aux séances du conseil ordinaire pendant 90 jours consécutifs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Jacques Rioux dépose une offre de partenariat concernant le surplus de cerfs au parc Michel-Chartrand à Longueuil.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 19 h 36.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 19 h 41.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 19 h 50.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 19 h 52.

CO-240319-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 FÉVRIER 2024 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 15 FÉVRIER 2024 À 16 H 02 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 février 2024 à 16 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-240319-2.1**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR LE CONSEIL DES AÎNÉS
(SD-2024-0510)**

Il est proposé de désigner Jean-Marie Girard comme membre du Conseil des aînés, en remplacement de Pauline Martin, jusqu'à la fin du mandat de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-2.2**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES COMITÉS
CONSULTATIFS (SD-2024-0478)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunion du Conseil interculturel tenue le 23 novembre 2023;
- 2° réunions du Conseil jeunesse tenues les 18 septembre, 1^{er} novembre et 12 décembre 2023.

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-240319-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 24 JANVIER 2024 (SD-2024-0357)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 24 janvier 2024.

CO-240319-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 29 NOVEMBRE 2023 (SD-2024-0224)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 29 novembre 2023.

CO-240319-2.5**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
(SD-2024-0265)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du *Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

CO-240319-2.6**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT SES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-0126)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant ses activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-240319-2.7**DÉPÔT DE LA LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-0127)**

Il est procédé au dépôt de la liste des remboursements autorisés par la municipalité pour les dépenses de recherche et soutien des conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CO-240319-2.8**MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL AYANT FAIT DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE PENDANT 90 JOURS CONSÉCUTIFS (SD-2024-0878)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une nouvelle période de grâce de 90 jours;

CONSIDÉRANT que M. Karl Ferraro n'assiste pas aux séances du conseil ordinaire depuis le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que son défaut d'assister aux séances du conseil ordinaire est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle ne causant aucun préjudice aux citoyens de son district électoral;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par Mme Affine Lwalalika, de recommander au conseil que le défaut par M. Karl Ferraro d'assister aux séances du conseil ordinaire pendant plus de 90 jours consécutifs n'entraîne pas la fin de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-240319-4.1

APPROBATION DU BUDGET DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2024-0133)

Il est proposé d'approuver le budget du Conseil des arts de Longueuil pour l'exercice financier 2024, conformément au protocole intervenu avec le Conseil des arts de Longueuil concernant l'aide accordée à cet organisme, pour son fonctionnement et le soutien de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-4.2

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION ET ABROGATION D'UNE RÉOLUTION (SD-2024-0428)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PVAL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé :

1^o d'approuver les dépenses d'un montant de 14 530,15 \$, taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents

admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

2° d'abroger la résolution CO-231114-4.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-4.3

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 14 FÉVRIER 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-0513)

Il est proposé d'autoriser des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 14 février 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 83 788 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-4.4

AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROJET UN TOIT POUR TOUS – HCL (PHASE 1) (SD-2024-0476)

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la demande sont admissibles au programme d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis (PACAL);

Il est proposé d'autoriser le versement d'une aide financière complémentaire sous forme de versements annuels, équivalant au montant perçu en taxes à Habitation communautaire Longueuil pour le projet ACL 00-978 *Un toit pour tous – HCL* (phase 1) dans le cadre du *Programme d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis* (PACAL), pour un montant maximal de 2 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-4.5

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Mme Reine Bombo-Allara, datées des 2 août 2023 et 18 janvier 2024;

2° de la conseillère Mme Nathalie Delisle, datée du 11 janvier 2024;

3° du conseiller M. Marc-Antoine Azouz, datée du 17 janvier 2024;

4° du conseiller M. Sylvain Joly, datées des 28 novembre 2023 et 31 décembre 2023;

5° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 10 janvier 2024;

6° des conseillers de Coalition Longueuil, datées des 16 et 27 janvier 2024;

5. RESSOURCES HUMAINES

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-240319-5.1

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ N° 160709 (SD-2024-0788)

Il est proposé d'entériner la transaction et quittance avec l'employé n° 160709, relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier; signée par la directrice général adjointe - services corporatifs le 7 mars 2024 et jointe au sommaire décisionnel SD-2024-0788 et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-240319-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-0203)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de décembre 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240319-6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024 (SD-2024-0431)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de janvier 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240319-6.3**ACCEPTATION D'UN DON D'ŒUVRES D'ART DE MME MONIC BRASSARD ET DE M. YVON COZIK ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DONATION (SD-2024-0062)**

Il est proposé :

- 1° d'accepter la donation d'une collection de 41 œuvres d'art, faite à la Ville par Mme Monic Brossard et M. Yvon Cozik;
- 2° d'approuver la convention de donation à intervenir avec ces derniers;
- 3° d'autoriser la directrice des finances à émettre un reçu officiel de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant de 70 850 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DE MATÉRIAUX ET DE SOLS (SD-2024-0282)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-157 pour la fourniture de services de chargement, transport et disposition de matériaux et de sols, jusqu'au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavations Darche inc., pour un montant de 2 984 808,49 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-165 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PANNEAUX DE SIGNALISATION (SD-2024-0458)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-165 pour la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Martech Signalisation inc., pour un montant de 272 192,46 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-167 POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS ÉPHÉMÈRES DE LA RUE PIÉTONNE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2024-0448)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-167 pour la conception et la réalisation des aménagements urbains éphémères de la rue piétonne Saint-Charles Ouest, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, En temps et lieu

inc., pour un montant de 188 559 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-168 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU POUR ENFANTS AU PARC LOUIS-OLIVIER-TAILLON (SD-2024-0149)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-168 pour l'exécution des travaux d'aménagement d'aires de jeu pour enfants au parc Louis-Olivier-Taillon, au plus bas soumissionnaire conforme, Motexa inc., pour un montant de 399 770,72 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-175 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MANCHONS DE RÉPARATION ET DE RACCORDEMENTS POUR LES TUYAUX D'AQUEDUC (OPTION 2) (SD-2024-0481)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-175 pour la fourniture et la livraison de manchons de réparation et de raccordements pour les tuyaux d'aqueduc (option 2), pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, J. Anctil inc., pour un montant de 433 514,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-004 POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU POUR ENFANTS AUX PARCS JULES-MOULIN ET PAUL-PROVOST (SD-2024-0378)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-004 pour l'aménagement d'aires de jeu pour enfants aux parcs Jules-Moulin et Paul-Provost, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 QUÉBEC inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant de 908 038,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.10

ATTRIBUTION DU CONTRAT DP-23-132 POUR L'ACQUISITION DES SCÈNES MODULABLES ET ACCESSOIRES (SD-2024-0153)

Il est proposé d'attribuer le contrat DP-23-132 pour l'acquisition des scènes modulables et accessoires, au plus bas soumissionnaire conforme, Show

scène design et technologies inc., pour un montant de 109 056,86 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.11

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-19-149-2 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EN ARBORICULTURE URBAINE (OPTION 2) (SD-2024-0087)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 329 166,23 \$, taxes comprises, au contrat APP-19-149-2 pour l'exécution de travaux d'entretien en arboriculture urbaine (option 2), adjugé à Paysagiste Roger Martel inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0087.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) (SD-2024-0304)

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 1 301 036,06 \$, taxes comprises, dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) auquel la Ville de Longueuil a adhéré par sa résolution CA-230921-6.8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240319-6.13

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-133 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DE PROJETS DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2024-0483)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 100 451,83 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementales dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la mise aux normes de trois feux de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.14**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES, ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2024-0085)**

Il est proposé :

1^o d'autoriser une dépense de 60 016,03 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, adjugé à FNX-Innov inc. requise pour la réalisation de plans et devis pour des travaux d'installation de bornes de recharge électrique;

2^o d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 598 428,75 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans, afin de prévoir les crédits requis pour la fourniture de services professionnels en ingénierie ainsi que pour les travaux d'implantation de bornes de recharges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.15**MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-159 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUS LES PASSAGES À NIVEAU DES RUES DE LA PROVINCE ET DE LA MÉTROPOLE (SD-2024-0571)**

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-22-159 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures sous les passages à niveau des rues de la Province et de la Métropole, adjugé à Excavation Jonda inc., pour un montant estimé à 804 825,00 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0571.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-6.16**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-21-064 POUR L'ABONNEMENT À UN SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION DE MASSE (SD-2024-0699)**

Il est proposé de résilier au 31 mars 2024 le contrat APP-21-064 pour l'abonnement à un système d'alerte et de notification de masse, adjugé à Genasys Communications Canada par la résolution CO-210706-6.15, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2024-0699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-240319-7.1**APPROBATION D'UN BAIL AVEC 9413-2404 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE DANS UNE PARTIE DES LOCAUX P31-P32 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-3356)**

Il est proposé d'approuver le bail avec 9413-2404 Québec inc., faisant affaires sous le nom Los Tnt Tacos, portant sur la location d'un espace dans une partie des locaux P31-P32 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 361 pi², pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 août 2024, et pour un loyer mensuel de 477,73 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-7.2**APPROBATION D'UN BAIL AVEC 9374-1502 QUÉBEC INC. PORTANT LA LOCATION DU BUREAU ADJACENT AUX LOCAUX P15 À P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-3359)**

Il est proposé d'approuver le bail avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur la location du bureau adjacent aux locaux P15 à P21 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 120 pi², pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 août 2024, et pour un loyer mensuel de 158,80 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-7.3

NUMÉRO NON UTILISÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-240319-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1247 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS (SD-2024-0328)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1247 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1257 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2024-0092)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1257 décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2024.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.3**APPROBATION D'UN BAIL AVEC CO-RENA INC. CONCERNANT LA LOCATION D'HEURES DE GLACE ESTIVALES AU CENTRE SPORTIF GAÉTAN-BOUCHER (SD-2024-0434)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Co-Rena inc. concernant la location d'un minimum annuel de 500 heures de glace au Centre sportif Gaétan-Boucher, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 mars 2034, au taux horaire de 198,17 \$ indexé annuellement, taxes non comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.4**APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 3100, RUE MOUSSEAU AINSI QUE LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2023-4025)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente intervenue avec Le centre communautaire Le trait d'union concernant l'usage et la gestion du centre communautaire situé au 3100, rue Mousseau ainsi que la réalisation d'un camp de jour, lequel a pour objet de modifier le montant de l'aide financière annuelle octroyé à l'organisme pour les années 2024 et 2025 ainsi que la clause relative aux services de reprographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.5**APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE, DE PRÊT DE LOCAUX ET DE GESTION AVEC LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2024-0121)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente d'aide financière, de prêt de locaux et de gestion avec La Maison le Réveil, lequel a pour objet de modifier le montant de l'aide financière annuelle octroyé à

l'organisme pour les années 2024, 2025 et 2026 ainsi que la clause relative aux services de reprographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.6

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA BOUFFE DU CARREFOUR CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET LES JARDINS À PARTAGER SAINT-HUBERT (SD-2024-0373)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec La Bouffe du Carrefour concernant la réalisation du projet Les jardins à partager Saint-Hubert, lequel a pour objet de modifier la durée de l'entente jusqu'au 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.7

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 4 MODIFIANT LE CONTRAT DE SERVICES DE GESTION ANIMALIÈRE INTERVENU AVEC LES SERVICES ANIMALIERS DE LA RIVE-SUD, MAINTENANT CONNU SOUS LE NOM PROANIMA (SD-2024-0368)

Il est proposé :

1° d'approuver l'addenda n°4 modifiant le contrat de services de gestion animalière intervenu avec les Services animaliers de la Rive-Sud, maintenant connu sous le nom Proanima, lequel a pour objet de modifier le contrat afin de nommer un représentant de la Ville comme membre corporatif de l'organisme;

2° d'abroger la résolution CO-201208-2.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.8

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'INSTITUT TAMARACK POUR LA RÉALISATION D'UN GUIDE PRATIQUE EN TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE ET D'UN ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT (SD-2024-0413)

Il est proposé d'approuver l'entente de collaboration avec l'Institut Tamarack pour la réalisation d'un guide pratique en transition socioécologique et d'un événement de lancement, laquelle prévoit le versement d'une aide financière maximale de 2000 \$ à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.9**APPROBATION DU BUDGET DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2024-0495)**

Il est proposé d'approuver le budget de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2024, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0495, les formalités ayant été suivies pour son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-8.10

Abrogée par
CO-240514-8.3

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) (SD-2024-0389)

Il est proposé d'approuver une convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du volet *Aménagements résilients* du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour le projet *Analyse de la problématique d'inondation pluviale et d'élaboration de solutions optimales* dont le texte sera substantiellement conforme au projet de convention joint au SD-2024-0389.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240319-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT DIVERSES ACQUISITIONS, AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-0359)**

Mme Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement autorisant diverses acquisitions, ainsi que le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques et décrétant, à ces fins, un emprunt, sera présenté.

CO-240319-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1261 AUTORISANT DIVERSES ACQUISITIONS, AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-0359)**

Mme Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1261 autorisant diverses acquisitions, ainsi que le paiement d'honoraires*

professionnels dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques et décrétant, à ces fins, un emprunt.

CO-240319-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-0361)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-240319-8.14

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-0361)

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de Règlement CO-2024-1263 modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-240319-10.1

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES SECTEURS ACTUELS DE CONSERVATION AU RÉPERTOIRE MÉTROPOLITAIN D'INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2023-4032)

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (2012) a comme objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal et que la Communauté métropolitaine de Montréal s'est engagée en 2022 à atteindre l'objectif de 30 % de milieux naturels protégés d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des municipalités du Grand Montréal le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation pour inscrire les sites qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil souhaite contribuer à l'objectif métropolitain de protéger 30 % du territoire du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil est propriétaire des lots identifiés en annexe;

CONSIDÉRANT que ces lots ne sont pas reconnus comme aires protégées;

CONSIDÉRANT qu'au moins 75 % de la surface de ces lots est occupée par des milieux naturels dont les processus naturels d'évolution et de développement d'un écosystème ne sont pas entravés par des activités anthropiques;

CONSIDÉRANT que ces lots sont localisés dans des affectations au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil dont les fonctions sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels, comme indiqué en annexe;

CONSIDÉRANT que ces lots sont localisés dans des zonages au plan d'urbanisme dont les usages sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels, comme indiqué en annexe;

Il est proposé :

1^o que la Ville dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d'inscription des lots identifiés en annexe au sommaire décisionnel SD-2024-4032 au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

2^o que la Ville s'engage à maintenir les processus naturels d'évolution et de développement des milieux naturels des sites visés;

3^o que la Ville s'engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation des sites visés dans un délai maximal de 90 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-240319-12.1

ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-0311)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Longueuil, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0311, prenant effet au 1^{er} janvier 2014 le tout faisant suite à la restructuration requise en vertu de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 40.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.2

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (SD-2023-2147)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable pour la réalisation des plans de protection des sources alimentant les trois usines de production d'eau potable de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) (SD-2024-0332)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense estimée à 867 254,79 \$, taxes comprises, dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) auquel la Ville de Longueuil a adhéré par sa résolution CA-230921-6.8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.4**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-177 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE FORMATION AUX POLICIERS DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-2527)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-177 pour la fourniture de services de formation aux policiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à l'École nationale de police du Québec, pour un montant estimé à 323 654,63 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SERVICE DE LA GARDE D'HONNEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET UN MEMBRE RETRAITÉ (SD-2024-0344)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver une entente de service avec M. Marc Bergevin concernant la poursuite de son implication au sein de la Garde d'honneur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil après sa retraite, pour une période de trois ans, avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.6**APPROBATION DE L'ADDENDA N°1 MODIFIANT L'ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT UN SERVICE D'ASSISTANCE RÉCIPROQUE EN CAS D'INTERVENTION INCENDIE ET LE PRÊT D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL (SD-2024-0132)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n°1 modifiant l'entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Montréal concernant un service d'assistance réciproque en cas d'intervention incendie et le prêt d'équipes spécialisées par la Ville de Montréal, lequel a pour objet de modifier les articles 3 et 7 de l'entente initiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-398 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS (SD-2024-0255)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-398 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales de compétence d'agglomération pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.8

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONTRÉAL INTERNATIONAL (SD-2024-0726)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Communauté métropolitaine de Montréal de désigner Mme Julie Éthier, directrice générale de Développement économique de l'agglomération de Longueuil, à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de Montréal International, pour un mandat de deux ans à compter d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.9**PROLONGATION DU MANDAT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (SD-2024-0488)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de prolonger le mandat de Mme Guylaine Séguin à titre de vérificatrice générale, pour la période du 3 juin 2024 au 4 juin 2027, et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-240319-12.10**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE - OPÉRATIONS-ENQUÊTES DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-0617)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver la prolongation de l'affectation temporaire de Mme Louise Gendron au poste de directrice adjointe - opérations-enquêtes du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour la période du 16 mars au 1^{er} septembre 2024;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.11**CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-23-118 POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE OU DE POMPAGE AVEC CAMION ÉCUREUR ET UNITÉ SOUS VIDE AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OPTION 2) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2024-0643)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de consentir à la cession du contrat APP-23-118 pour le service de nettoyage ou de pompage avec camion écuireur et unité sous vide aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (option 2), entre Beauregard Environnement ltée et Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-170 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES EN MATIÈRE DE RELATIONS DE TRAVAIL (SD-2024-0199)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-170 pour la fourniture de services professionnels juridiques en matière de relations de travail, à compter de son adjudication et jusqu'au 31 décembre 2025, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., pour un montant de 817 012,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-24-006 POUR LA FOURNITURE DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'OUTILLAGE SPÉCIALISÉS (SD-2024-0569)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-24-006 pour la fourniture de main-d'œuvre et d'outillage spécialisés, pour une période prenant fin le 28 février 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Démolition Probec inc., pour un montant de 3 843 568,26 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat, financée par règlement d'emprunt, par fonds de roulement ou tout

autre financement hors budget d'opération, soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-010 POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (SD-2024-0449)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-010 pour la collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental Services inc., pour un montant de 1 563 689,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.15

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2024-0235)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 1 899 259,48 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la réalisation d'une étude d'auscultation des composants majeurs du Centre d'épuration Rive-Sud en vue des travaux de mise aux normes et d'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.16**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2024-0582)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 732 680,49 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la réalisation d'études comparatives de scénarios pour la construction d'un bassin de rétention à la station de pompage de la voie maritime du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.17**MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-073 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD - ÉTUDES D'AVANT-PROJET (SD-2024-0302)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-21-073 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau du Centre d'épuration Rive-Sud - études d'avant-projet, adjugé à FNX-Innov inc., pour un montant estimé à 210 037,65 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0302.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.18**MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-154 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LE BOULEVARD VAUQUELIN ET LA ROUTE 116 (SD-2024-0412)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense supplémentaire de 231 545,37 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par la Directrice du génie au contrat APP-22-154 pour l'exécution de travaux de réfection et de réaménagement du chemin de Chambly, entre le boulevard Vauquelin et la route 116, adjugé à Les Entreprises Michaudville inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.19

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT-CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2024-0524)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser un dépassement de coûts de 459 900 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, adjugé à Groupe ABS inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0524;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.20

AVIS D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-055 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (SD-2024-0698)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de prendre acte d'un avis de modification et d'une dépense supplémentaire à venir au contrat APP-23-055 pour les travaux d'infrastructures, de voirie et d'éclairage du boulevard

Sir-Wilfrid-Laurier, adjudé à Excavation Civilpro inc., requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-0698

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.21

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'INTÉGRATION DE LA TÉLÉPHONIE TRADITIONNELLE À LA PLATEFORME TEAMS (SD-2024-0444)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour l'intégration de la téléphonie traditionnelle à la plateforme Teams :

- 1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 150 223,08 \$, taxes nettes, au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;
- 2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 266 584,12 \$, taxes nettes, au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.22

AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET UN TOIT POUR TOUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2024-0491)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° d'autoriser le versement d'une contribution financière pour le projet Un Toit pour tous à Habitation communautaire Longueuil, correspondant à 15 % du coût maximal de réalisation admissible, tel qu'autorisé par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis;
- 2° d'assumer 10 % du coût du supplément au loyer pour un maximum de 30 logements pour les cinq premières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.23**AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION LAURE-GAUDREAUULT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2024-0508)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser le versement d'une contribution financière pour le projet *Coopérative de solidarité en habitation Laure-Gaudreauult*, correspondant à 15 % du coût maximal de réalisation admissible, tel qu'autorisé par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis;

2° d'assumer 10 % du coût du supplément au loyer pour un maximum de 43 des 54 logements pour les cinq premières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.24**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2024-0646)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter la somme de 1 119 397 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2023 et se poursuivant en 2024, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2024-0646.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.25**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2024-0256)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de services de destruction de documents confidentiels sur site et hors site, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 novembre 2027, pour un montant estimé à 20 700 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.26

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC H2O TRAITEMENT INDUSTRIELS INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 2920, RUE STAR (SD-2024-0465)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec H2O Traitement Industriels inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 2920, rue Star.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.27

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2021-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2024-0631)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, lequel a pour objet de prolonger la période de réalisation des

activités et de modifier les modalités de versement de la contribution des parties, selon un document substantiellement conforme au document de travail joint au sommaire SD-2024-0631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.28

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES INTITULÉE ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL) - ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT, PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DE CE PLAN (SD-2024-0487)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver une convention d'aide financière intitulée *Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan*, à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et par laquelle une aide financière d'un montant maximal de 3 111 378 \$ est versée à la Ville pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan, et dont le texte est substantiellement conforme à celui joint au sommaire décisionnel SD-2024-0487.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.29

APPROBATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025 DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (SD-2024-0629)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander au conseil d'agglomération d'approuver les priorités d'intervention 2024-2025 du volet 2 du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.30**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL AINSI QUE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (SD-2024-0575)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

- 1° les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2023 de l'Office d'habitation de Longueuil, par la Société d'habitation du Québec, incluant celles relatives au Programme de supplément au loyer;
- 2° les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de l'Office d'habitation de Longueuil;
- 3° les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 du Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.31**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-0625)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de transmettre une copie de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.32**ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ ACTIVITÉS RELATIVES AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2023-2027 (SD-2024-0468)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document intitulé *Activités relatives au plan de mise en œuvre 2023 du Schéma de couverture de risques en incendie 2023-2027*, joint au sommaire décisionnel SD-2024-0468.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240319-12.33

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-254 SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE (SD-2024-0615)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-409 modifiant le Règlement CA-2016-254 sur le Service de sécurité d'incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

M. Carl Lévesque quitte son siège à 20 h 53 et reprend son siège à 20 h 56.

CO-240319-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Le conseiller Jacques Lemire dépose un avis de proposition concernant l'utilisation de poubelles ou de bacs roulants personnels pour la collecte des résidus verts à Longueuil.

CO-240319-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président lors de la séance approuvant ce procès-verbal,	La greffière,
 Alvaro Cueto	 Sophie Deslauriers